

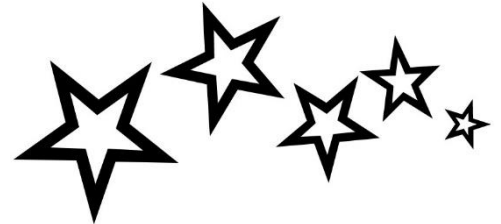
En marche vers Noël

Le Conseil d'Etat valaisan a décidé que dès le 1^{er} décembre les messes pourraient accueillir 50 fidèles, au lieu des 10 actuels. Les autres mesures sanitaires (distance sociale, port du masque, désinfection des mains...) restent en vigueur. Cette décision du Conseil d'Etat nous permet de proposer un nouveau programme que vous découvrirez ci-dessous.

Notez que pour le temps de Noël, nous avons démultiplié le nombre de messes pour permettre au maximum de personnes d'y participer. Mais en même temps, pour ce même temps de Noël, pour respecter les limitations imposées par l'Etat, la participation aux messes se fera uniquement sur inscription.

Programme dès le 1^{er} décembre

- Les **mercredis** et **jeudis** matin à 7h à l'église Messes 'Rorate'
- Les **mardis** et **vendredis** à 19h à l'église Messes 'étoilées' (avec projecteur d'étoiles)
- Les **samedis** messe 'étoilées' à 18h à l'église
- Les **dimanches** messe à 10h à l'église
- Les **dimanches de l'Avent** (6, 13, 20 décembre), messe à 8h45 à l'église (avec chants de louange)
- Célébration du **Pardon** : le 16 décembre à 19h30 à l'église



Pour Noël et la Sainte Famille

Pour ces célébrations, en raison du contexte sanitaire, **inscription individuelle obligatoire**. Inscription sur le site internet **kelmesse.org** (cliquer 'sur diocèse de Sion', 'paroisse Ayent', 'envoyer', 'célébrations proposées') ou sur les feuilles déposées au fond de l'église.

- Messes** le 24 décembre à 17h, 18h30 et 24h
- Messes** le 25 décembre à 10h et 18h
- Messe** le 26 décembre à 18h et 20h
- Messe** le 27 décembre à 10h

Du 31 décembre au 2 janvier

Pour ces célébrations, **inscription individuelle obligatoire**. Inscription sur le site internet **kelmesse.org** (cliquer sur 'diocèse de Sion', 'paroisse Ayent', 'envoyer', 'célébrations proposées') ou sur les feuilles déposées au fond de l'église.

- Messe** le 31 décembre à 18h à l'église
- Messe** le 1^{er} janvier à 10h à l'église
- Messe** le 2 janvier à 18h et 20h à l'église
- Messe** le 3 janvier à 10h à l'église

-**Adoration** à la chapelle d'Anzère, les dimanches 20 et 27 décembre, et 3 janvier de 18h à 19h

Notez qu'il est possible que ce programme doive être adapté pour respecter les mesures sanitaires. Pour être sûr d'avoir les informations mises à jour et exactes, vous pouvez consulter les annonces sur le site internet de la paroisse (secteursionne.ch ; puis cliquer sur « Ayent » et « Annonces de la semaine », regarder les annonces devant les chapelles et l'église, ou appeler à la cure (027 398 12 20)

Le curé Sylvain